

Actualités législatives et jurisprudentielles en procédure civile

Vendredi 18 septembre 2026
de 13h30 à 17h30

eurojuris.fr

Animé par :

Gaëtan DI MARINO

Professeur émérite à
l'Université d'Aix-Marseille III
Avocat

Avec la participation de :

Jean-David CHAUDET

Responsable de la Commission de
Procédure Civile
Avocat au Barreau de Rennes
Cabinet Chaudet

Horaires :

13h30/17h30
Soit 4 heures de formation

Lieu :

Eurojuris – Wojo

82 avenue du Maine
75014 PARIS

Spécialités / compétences :

Procédure civile
Procédure d'appel

Public visé – Pré-requis

Avocats, juristes, commissaires de
justice
Nos formations sont ouvertes à
tous les professionnels du droit en
exercice

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX

EUROJURIS FRANCE

82 avenue du Maine
75014 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
formation@eurojuris.fr

Prise en charge :

Eurojuris France a obtenu la
certification Qualiopi pour les actions de
formation. Cette formation peut donc
être prise en charge par les organismes
financeurs. Numéro de déclaration
d'activité d'EUROJURIS France :
11 75 375 0575. Ce numéro de vaut pas
agrément de l'Etat.

Validité du programme du 22 juin au 30
septembre 2026

Programme du séminaire

Objectifs de cette formation : A l'issue de cette formation le participant sera à jour des
dernières actualités en procédure civile.

Programme pédagogique de la journée :

Actualités législatives et réglementaires

Voies d'exécution loi n°2026-307 du 23 avril 2026 : procédure simplifiée de
recouvrement des créances

Décret du 30 avril 2026 : article 499-1 du code de procédure civile
transposition de la Directive Baillon

Etude du décret n° 2026-683 du 27 juillet 2026 dit « Magicobus III », portant
diverses mesures de simplification procédurale, publié au Journal Officiel le
29 juillet 2026.

Actualités jurisprudentielles

Actualités législatives et jurisprudentielles en procédure civile

Vendredi 18 septembre 2026
de 13h30 à 17h30

eurojuris.fr

Animé par :

Gaëtan DI MARINO

Professeur émérite à
l'Université d'Aix-Marseille III
Avocat

Avec la participation de :

Jean-David CHAUDET

Responsable de la Commission de
Procédure Civile
Avocat au Barreau de Rennes
Cabinet Chaudet

Horaires :

13h30/17h30
Soit 4 heures de formation

Lieu :

Eurojuris – Wojo
82 avenue du Maine
75014 PARIS

Spécialités / compétences :

Procédure civile
Procédure d'appel

Public visé – Pré-requis

Avocats, juristes, commissaires de
justice
Nos formations sont ouvertes à
tous les professionnels du droit en
exercice

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX

EUROJURIS FRANCE
82 avenue du Maine
75014 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
formation@eurojuris.fr

Prise en charge :

Eurojuris France a obtenu la
certification Qualiopi pour les actions de
formation. Cette formation peut donc
être prise en charge par les organismes
financeurs. Numéro de déclaration
d'activité d'EUROJURIS France :
11 75 375 0575. Ce numéro de vaut pas
agrément de l'Etat.

Validité du programme du 22 juin au 30
septembre 2026

Déroulé horaire de la journée :

- 13h30-16h30 : Actualités législatives et réglementaires
- 16h30-17h15 : Actualités jurisprudentielles
- 17h15-17h30 : Evaluation formative avec échanges et questions entre l'intervenant et les participants afin de valider les acquis des participants

Méthode pédagogique utilisée et documents de fin de formation:

Cette formation utilisera une méthode de formation démonstrative, avec des temps d'échanges entre l'intervenant et les participants et des mises en situation. L'intervenant et / ou le responsable de la commission interrogeront à intervalles réguliers les participants afin de s'assurer du bon déroulement de la formation. A l'issue de la formation un questionnaire de satisfaction sera adressé au participant ainsi qu'une attestation de présence.

Contact Handicap :

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez suivre l'une de nos formations ? Vous pouvez contacter Virginie Mereghetti-Fillieux, contact Handicap, par téléphone au 01 46 33 07 19 ou par mail à formation@eurojuris.fr afin que nous puissions échanger sur des solutions adaptées à votre situation.

Vous souhaitez suivre cette formation en visioconférence ?

Nous proposons le suivi en visioconférence pour toutes nos formations. Nous utilisons comme système de visioconférence Zoom, qui permet au stagiaire de suivre la formation en direct, et de poser les questions qu'il souhaite soit en activant son micro, soit via un système de chat intégré à Zoom. Il est demandé à tous les participants suivant une formation en visioconférence de disposer d'une bonne connexion internet ainsi que d'une webcam activée durant toute la durée de la formation.

Inscription

- ☐ Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre d'Eurojuris en présentiel : 228 € TTC, soit 190€ H.T.
- ☐ Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre d'Eurojuris en visioconférence : 288€ TTC, soit 240€ H.T.
- ☐ Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre d'Eurojuris : 396€ TTC, soit 330 € H.T.
- ☐ Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre d'Eurojuris en visioconférence : 516€ TTC, soit 430€ H.T.

Nom : Prénom :

Cabinet - Société: Profession :

N° INSEE :

Modalités et délais d'inscription / d'annulation :

Merci de renvoyer ce bulletin d'inscription par mail à formation@eurojuris.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Eurojuris France – 82 avenue du Maine – 75014 Paris. Vous pouvez également vous inscrire directement en ligne sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.eurojuris.fr/formations.htm>.

Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS France, ou à effectuer par virement.

Il est possible de s'inscrire en présentiel à une formation jusqu'à 48h avant la formation, sauf dérogation expresse, dans la limite des places disponibles. Pour un suivi en visioconférence l'inscription doit se faire au moins 10 jours avant la formation, sinon la documentation sera adressée par courriel uniquement.

Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 2 jours avant le séminaire pour les membres d'Eurojuris inscrits en présentiel et 7 jours avant pour les non membres d'Eurojuris et les inscrits au suivi en visioconférence sont acceptées.